

DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER  
CANTON DE LUNEL

MAIRIE  
de  
SAUSSINES  
34160

Tél. 04.67.86.62.31

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20170803-2017-05-07-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 09/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



N°2017 - 05 - 07 - 31

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept

Le : deux août

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,  
Maire.

Date de convocation du Conseil : 26/07/2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN,  
Jean-Louis PONS, Gérard ESPINOSA Nicolas BAUDESSEAU, Pamela IZARD,

**Absentes ayant donné procuration :** Isabelle MORONVAL à Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI à  
Gérard ESPINOSA, Valérie BOURGARIT à Nicolas BAUDESSEAU.

**Absents :** Claude CATHELIN, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

#### Objet : Plan intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaire et Horticoles.

Le maire informe le conseil que dans le cadre de l'amélioration des pratiques phytosanitaires, un plan a été établi dans le cadre de la communauté de communes du pays de Lunel (CCPL).

Le but est de d'aboutir à l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, de réduire les consommations en eau liées à l'arrosage et d'accompagner les changements de pratiques en formant les agents et en communiquant de manière adaptée.

Il propose l'acquisition d'une débroussailleuse à disques alternatifs qui permet d'accomplir un travail de désherbage sur des aires recouvertes de graviers, évitant ainsi les projections dangereuses. Le montant s'élève à 3 480,00 € TTC (valeur 11/2016).

Il rappelle que ce projet est subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Approuve à l'unanimité l'acquisition d'une débroussailleuse à disques alternatifs,  
Autorise le maire à déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de  
l'Agence de l'Eau.

Pour extrait. Saussines, le 3 août 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire. Publié le : 03.08.2017

Le maire informe que la présente décision  
peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
de Montpellier dans le délai de 2 mois à  
compter de la présente publication.

